

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat  
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le

ID : 056-215600867-20260429-DELIB2026\_20-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2026-20

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
11	8	11

Date de la convocation :

25 avril 2026

Date d'affichage :

25 avril 2026

Objet de la délibération :

délibération relative aux taux  
d'imposition

Vote POUR : 11

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation dématérialisée du 25 avril 2026, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

- **Présents** : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, LE ROUX Frédéric, TOURNIER Roland, DESNOS Kevin, EYMARD Marie-Renée, LE GURUN Caroline, LEROUX François

Absents et/ou représentés :

- CAMBOLY Laurine représentée par DESNOS Kevin ;
- LE ROUX Frédéric représenté par Monsieur LE ROUX François ;
- RIGOINE DE FOUGEROLLES May représentée par TOURNIER Roland.

Secrétaire de séance : Kevin DESMOS

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1363 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A,

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir les taux d'imposition communaux à leur niveau précédent :

Les taux suivants sont proposés à l'appréciation du Conseil,

	Taux	Recettes
Taxe d'habitation	12.73 %	38585
Taxe d'habitation majorée	60%	21111
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.93 %	109 298.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.72 %	1151

Après en avoir délibéré le conseil municipal prends autorise/n'autorise pas Monsieur le Maire :

Approuve les taux proposés

